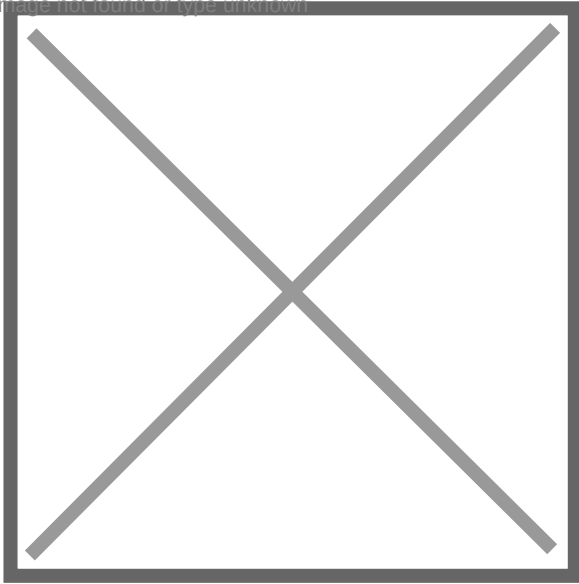


Image not found or type unknown



Relevé de forclusion et caution

Par **rom05**, le **05/02/2011** à **10:34**

Bonjour,

Bonjour,

Dans le cadre d'une liquidation judiciaire,..... en cas de relevé de forclusion..la créance est éteinte, et son extinction entraine celle des garanties accessoires qui lui sont attachées (tel un cautionnement par exemple).

C'est bien exacte??

Merçi!!!